

CTPM du 30 novembre 2009

La RGPP à marche forcée

Le Comité Technique Paritaire Ministériel avait comme principaux points inscrits à l'ordre du Jour.

- Le projet de décret relatif aux Directions Départementales Interministérielles (DDI).
- Un point d'information sur le projet de circulaire de gestion des ressources humaines dans les DIRECCTE.
- Deux projets de décret modifiant le statut A de la DGCCRF (un portant le 12^{ème} échelon d'inspecteur à l'Index brut de 780 à 801 et un fusionnant les deux classes du grade d'Inspecteur Principal).
- Un projet d'arrêté désignant certaines opérations de restructuration de service ouvrant droit à la prime de restructuration, à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint ainsi qu'à l'indemnité de départ volontaire (DGCIS – DREAL - DIRECCTE – UDCCRF).

Il est à noter qu'en dernière minute, les points relatifs à la modification des textes organisant le Secrétariat Général et la DPAEP prévoyant notamment le transfert de la charge du dialogue social et des droits syndicaux de la DPAEP vers le Secrétariat Général ont été retirés de cet ordre du jour.

Après lecture des déclarations liminaires des quatre fédérations représentatives (dont celle de Force Ouvrière : cf www.financesfo.fr), le Secrétaire Général, confirmait l'urgence de la tenue de ce CTPM au regard du texte sur les DDI qui devait être débattu au Conseil d'Etat le 1^{er} décembre et de son inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres le 2 décembre.

.../...

Le Secrétaire Général avouait, par là-même, le peu de place laissé à une quelconque évolution de ce texte dans notre instance et confirmait ainsi l'état de déliquescence du dialogue social tel qu'analysé par FO Finances.

Après une suspension de séance, le Secrétaire Général, à la demande des Fédérations, abordait trois dossiers évoqués dans les différentes interventions liminaires.

- **Rémunération des enquêteurs de l'INSEE :**

Le passage de leur rémunération en Paiement Sans Ordonnancement Préalable (PSOP), a pour conséquence que les enquêteurs seront dépourvus de feuille de paye en décembre 2009, avec tous les inconvénients qui en découlent. En complément aux réponses apportées par le Directeur Général de l'INSEE à l'occasion d'une réunion interne, le Secrétaire Général a confirmé l'étalement du nouveau dispositif avec un système d'acompte sur 10 mois (janvier à octobre).

- **Prime d'intéressement collectif dans la sphère « Industrie » :**

Le Secrétaire Général s'est engagé à intervenir auprès de son homologue du MEDDEM, pour revoir ce dossier, qui remet gravement en cause les termes de la convention signée en juin dernier.

- **Amiante :**

Le Secrétaire Général a confirmé que les avancées recensées sur ce dossier lors du dernier groupe de travail ministériel, seraient formalisées par écrit (Visite médicale tous les 6 ans – Demande de reconnaissance en maladies professionnelles – Question des dossiers d'indemnisation)

Après avoir acté ces réponses sur ces sujets d'actualité, qui nécessiteront toutefois un suivi attentif sur les engagements pris, **FO Finances et les autres fédérations ont décidé de quitter la séance, faute de pouvoir instaurer un véritable dialogue social sur les DDI et les DIRECCTE, dont les textes soumis à avis du CTPM étaient d'ores et déjà ficelés !**